

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 28/10/2022

Etaient présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Monsieur THUEUX ayant donné pouvoir à M. le Maire, de M. MARCQ absent excusé, de M. VIDAL et QUENU.

Présidence de M. SARPAUX Marc, Maire

1°) Le Conseil décide de déclarer infructueux le marché relatif à la restauration de l'église, les offres reçues dépassant largement l'estimation de l'architecte et plusieurs lots n'ayant fait l'objet d'aucune offre.

2°) M. le Maire propose alors de reconsidérer le projet dans un objectif de sécurisation et de préservation de l'église compatible avec l'enveloppe financière des travaux initialement prévue.

3°) Autorise M. le Maire à procéder à des ajustements budgétaires sur le budget général ainsi que sur le budget annexe campings.

4°) Emet un accord de principe sur le projet de Geopark Transmanche porté par le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale.

5°) Prend connaissance de travaux d'aménagement qui peuvent être présentés au Département dans le cadre du Farda et bénéficier ainsi de son concours financier.

6°) Informe le Conseil de la nécessité de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours. M. SALOME Philippe accepte d'assumer cette fonction.

7°) Accepte d'adopter la nouvelle nomenclature budgétaire M57 à compter du 1^{er} janvier 2023.

8°) N'est pas opposé à accorder une aide financière à la commune de Bihucourt qui vient d'être sinistrée.

9°) Décide de modifier les conditions de location de la salle des fêtes aux associations locales.

10°) Plusieurs points sont évoqués parmi lesquels :

- Les économies d'énergie (éclairage public, chauffage de la maternelle),
- La pose de cases supplémentaires au colombarium,
- La forte hausse de la redevance ordures ménagères pour les campings,
- La cérémonie des vœux,
- Une motion proposée par l'AMF sur les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes des communes.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marc SARPAUX

